

Mémoire de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

Présenté dans le cadre des audiences publiques
concernant la modification au plan d'affectation
des terres publiques et plus spécifiquement
la révision des limites du territoire de la Zec des Nymphes

préparé par

Desneiges Perreault

Octobre 1998

Introduction

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) est un organisme national regroupant près de 5 000 membres et plus d'une centaine d'organismes affiliés oeuvrant dans le domaine des sciences naturelles et de l'environnement. L'UQCN publie le magazine *Franc-Vert* et organise, entre autres activités, le concours de photographie «La nature du Québec en images».

Le colloque de l'UQCN «la diversité biologique à l'heure de la libéralisation» de novembre 1997, faisait suite à notre assemblée annuelle et portait justement sur la biodiversité. À cette occasion, les différents représentants des ministères québécois nous ont présenté la Stratégie de mise en oeuvre que le gouvernement du Québec a adopté le 1^{er} avril 1996 afin d'adhérer aux principes de la Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique. Les grandes questions concernant l'aménagement de notre territoire y sont soulevées ainsi que des données qui devraient servir de base à la prise de décision.

Notre mémoire défend la nécessité de respecter la Stratégie québécoise de la biodiversité et invite les autorités concernées à bien réfléchir aux conséquences qui peuvent résulter de décisions qui engagent l'utilisation d'un territoire d'une façon quasi irréversible pour les

générations futures.

Il y a lieu de se questionner sur l'empressement à modifier le Plan d'affectation des terres publiques. L'argumentation des promoteurs s'appuie sur le développement économique, mais à quel prix? L'utilisation durable de la ressource faunique mérite une réflexion plus large qu'une consultation déclenchée rapidement. La notion d'**économie de l'écologie** devrait bien davantage guider la prise de décision. L'argumentation voulant que ni les actionnaires des ZEC, ni les propriétaires de pourvoiries à droits exclusifs ne sont propriétaires de nos lacs, de nos rivières et de notre forêt n'est pas aussi simple et évidente qu'elle ne paraît à première vue. L'aménagement hôtelier et les dépendances sont privés et peuvent ressembler à de la villégiature et les conséquences de ce type de développement ne sont pas négligeables. Qui peut nous garantir que les normes à caractère environnemental seront appliquées en période de restrictions budgétaires. Comment pourra-t-on prétendre qu'un lac où seront construits des chalets est du domaine publique? Un retour à une plus grande accessibilité populaire nous paraît bien improbable.

Bien naturel collectif

L'utilisation durable de la diversité biologique présuppose de bonnes connaissances des habitats, des espèces des populations et de leur dynamique ainsi que des effets des activités humaines. Le territoire concerné se situe dans la grande zone de la forêt de feuillus, celle qui subit le plus de pression quant au développement. La zone convoitée qui en plus de subir des effets de l'exploitation forestière devra subir les effets d'un développement qui s'apparenterait à la villégiature par la construction ou l'élargissement de routes, la construction d'infrastructures d'hébergement appartiendra à la zone qui n'est ni rurale ni urbaine et qu'on appelle le phénomène d'ombre urbaine d'où découlent certains problèmes: atteintes aux rives, perte des milieux humides, fragmentation accrue des écosystèmes dont les effets sur des milieux naturels sont encore mal connus, mais qui apparaissent importants. À titre d'exemple, la baisse récente, dont les causes sont mal connues, du nombre d'oiseaux forestiers.

On peut se questionner sur l'existence de milieux où vivent des espèces rares ou vulnérables. L'exploration de ce territoire en 1989 par l'auteure lors de la prise des observations pour l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec, avait laissé à croire qu'on devrait pousser plus loin la possibilité de repérer le râle jaune, une espèce rare et menacée, dont l'habitat est un marais peu profond avec une végétation dense et courte comme on en retrouve dans le secteur convoité par les promoteurs. Par ailleurs, on exige des promoteurs qui veulent développer sur des terres privées, un certificat d'autorisation dont l'obtention est conditionnelle à des études prouvant que leur projet n'affectera pas ou ne détruira pas les milieux humides où habitent des espèces menacées ou vulnérables. Cela devrait

également être exigé aux promoteurs qui ont un projet sur les terres publiques.

Et pour l'avenir

La création des ZEC avait été un geste pour redonner aux québécois la jouissance des territoires de chasse et pêche. La reconnaissance générale de cette nouvelle façon de gérer un territoire semblait un fait acquis pour tous en plus d'être un objet de fierté. On reprocherait aux ZEC de ne pas avoir suffisamment développé; ce qui peut paraître un retard est peut-être une chance et un grand avantage pour l'avenir. Les administrateurs des ZEC ont dû apprendre à gérer démocratiquement ces territoires avec ce que cela comporte de contraintes. Aujourd'hui, la tendance de la demande est beaucoup plus axée sur l'écotourisme ce qui signifie que les ressources floristiques et fauniques sont demeurées diversifiées parce qu'il n'y a pas eu surexploitation de la ressource. La fréquentation des parcs québécois nous a permis d'observer une nette augmentation des activités sans prélèvement. Les jeunes n'ont pas les mêmes attentes vis-à-vis les milieux naturels.

Une enquête de statistique Canada (annexe 1), réalisée en 1996, révèle que près de 20 millions de personnes, soit 85% de la population âgée de 15 ans et plus, ont participé à une ou plusieurs activités liées à la nature en 1996. Vingt % ont indiqué avoir été dans les zones naturelles pour faire de la randonnée et du tourisme pédestre. Cette enquête révèle également qu'environ 5% des personnes âgées de 15 et plus ont déclaré être allées à la chasse d'animaux sauvages en 1996, une diminution par rapport au chiffre de 7% de 1991. Environ 18% des répondants ont déclaré être allés à la pêche récréative en 1996, ce qui équivaut également à une diminution par rapport au chiffre de 26% d'il y a cinq ans.

Les projections quant à l'accroissement de la population d'ici les vingt prochaines années sont de plus d'un million d'individus, surtout dans la grande région métropolitaine; on peut prévoir une pression accrue en ce qui concerne les milieux naturels et le bien-être que les gens peuvent en retirer. Cette pression se fera principalement dans le domaine de la forêt de feuillus, le mythe des grands espaces si cher au développement peut s'effriter bien plus rapidement qu'on pense si on ne tient pas compte de la diversité biologique dans l'ensemble des actions de développement économique. Les exemples ne manquent pas où une grande abondance s'est transformée en désastre économique par la négligence des décideurs.

La position de L'UQCN

La Stratégie québécoise sur la diversité biologique précise que toutes les décisions prises par les autorités gouvernementales, régionales ou municipales ont une incidence sur cette diversité biologique.

La gestion démocratique des réserves que constituent les terres publiques doit demeurer, afin de répondre aux objectifs du développement durable, au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources de notre territoire et ce, pour les générations présentes et futures. L'accessibilité de l'ensemble du territoire public à toute la population est un acquis précieux qu'il faut préserver.

ANNEXE I

Enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens 1996

Près de 20 millions de personnes, soit environ 85 % de la population âgée de 15 ans et plus, ont participé à une ou à plusieurs activités liées à la nature en 1996. L'éventail des activités variait du simple pique-nique à la plage au camping, au canotage, aux promenades dans la nature, à la pêche ou à la chasse. Environ un tiers de ces gens, soit 6,7 millions de personnes, ont visité un parc provincial ou national, ou une autre zone protégée.

Les retombées économiques de ces activités ont été énormes. On estime que les gens ont dépensé 11 milliards de dollars pour des activités liées à la nature, soit 550 dollars en moyenne par participant; ces déboursés comprenaient entre autres le prix d'entrée au camping, les vêtements de plein air, les lunettes d'approche pour l'observation des oiseaux, le transport et les hôtels, ce qui représente environ 2 % du total des dépenses des ménages en 1996.

Environ 44 % des personnes âgées de 15 ans et plus, soit un peu plus de 10 millions de personnes, ont participé à une ou à plusieurs des 17 activités incluses dans l'enquête durant des excursions ou des voyages dans des zones naturelles comme les forêts, les plans et cours d'eau, les milieux humides et les champs. La plupart des gens ont participé à plusieurs activités. Par exemple, environ un tiers de la population a déclaré avoir visité ces zones pour faire de la promenade. En outre, près de 20 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles ont fait du camping et 20 % ont indiqué avoir été dans les zones naturelles pour faire de la randonnée et du tourisme pédestres.

L'utilisation de bateaux à moteur a été mentionnée par environ 9 % des répondants, 10 % ont mentionné la pratique du canotage, du kayak ou de la voile, tandis que 5 % ont

mentionné la pratique du ski alpin, 3 %, l'utilisation de véhicules tout-terrain et 3 %, l'utilisation de la motoneige.

En 1996, les Canadiens ont consacré une partie importante de leur temps libre à des activités liées à la nature. En moyenne, chaque personne âgée de 15 ans et plus a participé à une quelconque activité liée à la nature durant un peu plus de 100 jours au cours de l'année, même si durant la majeure partie du temps, les gens se contentaient d'observer et de nourrir des animaux sauvages près du lieu de résidence. Au cours de l'année 1996, les participants ont effectué 191,0 millions de déplacements afin de participer à des activités liées à la nature. Environ un quart de ces déplacements étaient des voyages de plus d'un jour. Environ 5 % des personnes âgées de 15 ans et plus ont déclaré être allées à la chasse d'animaux sauvages en 1996, une diminution par rapport au chiffre de 7 % de 1991. Environ 18 % des répondants ont déclaré être allés à la pêche récréative en 1996, ce qui équivaut également à une diminution par rapport au chiffre de 26 % d'il y a cinq ans.

Certains Canadiens ont également participé activement à la préservation des espaces naturels et de la faune du Canada. Un noyau de 1,3 million de personnes, soit un peu plus de 5 % des personnes âgées de 15 ans et plus, ont adhéré à une organisation liée à la nature, comme des clubs naturalistes, de conservation de la nature ou de chasse et pêche, ou participé aux activités d'une telle organisation. Dix-neuf pour cent des répondants ont indiqué leur intérêt à adhérer à ces clubs ou à participer à leurs activités dans l'avenir.

Un autre noyau d'environ 760 000 personnes, soit environ 3 % de la population, ont entretenu, restauré ou acheté des terres à des fins de conservation. Ces personnes ont nourri ou abrité des poissons ou des animaux sauvages dans des endroits comme des terrains boisés, des haies, des marais, des étangs et des champs, ou pris des mesures pour conserver ou restaurer un milieu naturel.

Nota: L'enquête, qui portait sur un échantillon de 87 000 Canadiens et Canadiennes âgés de 15 ans et plus, a été réalisée entre février et juin 1997 par Statistique Canada, pour le compte d'Environnement Canada et un partenariat de 14 organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Les renseignements recueillis dans le cadre de l'enquête vont contribuer à la gestion de la faune, des ressources en eau, des forêts et des zones protégées du Canada. Cette enquête est une version mise à jour et élargie d'une enquête parrainée par un partenariat similaire à intervalles de cinq ans depuis 1981, sous la désignation «Enquête sur l'importance de la faune pour les Canadiens».

Statistique Canada,
Division du marketing,
Vente et service

120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0T6
Tél.: (613) 951-7277
Sans frais: 1-800-267-6677
Télec.: (613) 951-1584
Courrier électronique : order@statcan.ca

[Table des matières](#)

[Moins récent >](#)
